

La Haute-Maurienne Agricole

GIDA de Haute
Maurienne
Bulletin
d'Information



MARS 2005, N°114



Préambule :

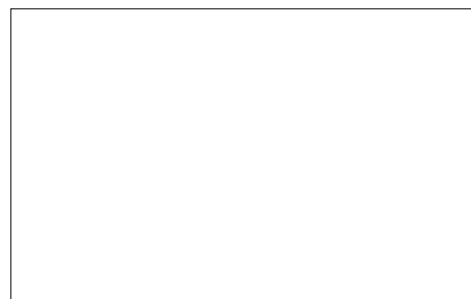
Comme chaque année, l'arrivée du printemps voit également l'arrivée des déclarations de surface et des principales primes (ICHN, PHAE,...)

Après la réalisation de dessins sur les photos satellites en 2004, 2005 sera essentiellement tournée vers les corrections et vers la mise en place de la conditionnalité des aides et le calcul des Droits à Paiement Unique.

Ce bulletin, réalisé en collaboration avec Antoine CESSIEUX, GEDA de Moyenne Maurienne, et COPELSA, se veut informatif sur les différentes échéances, les réunions d'information prévues, les impératifs...

Eric SADONX – Conseiller Territorial – Chambre d'Agriculture

Destinataire :



Le mot de la Présidente :

Mais qu'est ce qu'ils font au GIDA ?

Il n'est pas toujours facile pour nous d'expliquer le travail accompli chaque jour par le Président, le bureau, les membres du conseil d'administration, le conseiller territorial, la secrétaire - comptable.

Néanmoins, suite au séminaire de réflexion de cet automne (voir bulletin du GIDA janv 2005), nous continuons à avancer dans chaque dossier et chaque projet tel que nous l'avions décidé: communication, concertation, travail en groupe, par commune, formation, ...etc. (voir actions menées ci-dessous).

Ça ne va pas toujours aussi vite qu'on le souhaiterait, mais nous sommes positifs et constructifs. Je crois toujours autant à la collectivité et au groupement agricole.

J'essaie de faire de mon mieux pour faire avancer nos idées et nos projets.

COMMUNIQUER est indispensable au monde agricole, et je ferai le maximum pour faire connaître le groupement et les préoccupations des agriculteurs auprès de tous nos partenaires en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, la Région, le Conseil Général, le SPM, la Communauté de communes de Haute - Maurienne, les Communes de Haute - Maurienne, les coopératives laitières, le PNV, l'abattoir, ...etc.

Je suis toujours à votre disposition pour toutes suggestions, idées,...ou tout simplement parler....

N'hésitez pas à me contacter ou appeler le GIDA

Emmanuelle COURTEZ

Actions menées par le GIDA cet hiver :

Renforcer la communication:

- **Rencontre avec de nombreux élus** (Maire de certaines communes, Président SPM, Responsable agriculture du SPM, Président Commission agricole CCHMV, Conseil Communautaire, Conseillère Générale).

- **Edition de 2 bulletins.**

Réforme de la PAC et déclaration de surfaces (Cf. p 2).

Suivi des dossiers communaux:

ZA Bessans - dossiers de subventions

ZA Bonneval - Evolution

AFP Termignon (Cf. p 4)

CDPRA : poursuite de la réflexion (foncier - Intégration paysagère)

Sans oublier le fonctionnement quotidien du GIDA

Une visite de l'abattoir est prévue le
7 Avril 2005 de 10h30 à 12h.
Si vous êtes intéressés, inscrivez
vous auprès du GIDA

Sommaire :

- Déclaration surfaces 2005 et corrections
- Respect des engagements PHAE
- Formation PAC : Calcul Droit à Paiement Unique et conditionnalité
- Information sur les CAD
- Le mot de COPELSA
- Taxe TPPI
- Réflexion Organisation du foncier Termignon
- Article Pt Info
- Brèves



Déclarations de surfaces 2005 :



Vous n'allez pas tarder de recevoir les déclarations de surface 2005...

Sous forme de 3 courriers :

- Un courrier avec l'ensemble des demandes de subventions.
- Un courrier avec les photos graphique de 2004.
- Un courrier avec les surfaces des îlots dessinés.

Pour les photos graphiques, 2 cas de figures :

1) Ceux qui ont été corrigé par la DDAF: Envoyer les photos corrigées avec un jeu de photos de 2004.

2) Ceux qui n'ont pas été corrigé par la DDAF :

- Soit vous corrigez manuellement sur les photos au 1/5000.
- Possibilité d'aller sur Internet sur le site télépac (pour les personnes ayant une connexion Haut Débit).
- Possibilité de corriger sur télépac avec le conseiller en fonction des disponibilités (prestation payante).

L'ensemble de la déclaration est à retourner pour le 30 Avril 2005.

CARTAGRI:

Pour les personnes ayant pris cette prestation l'année dernière :

- Si déjà descendu à la DDAF:

Possibilité de corriger quelques doublons par télépac avec le conseiller.

- Si pas descendu à la DDAF:

RDV avec le conseiller du GIDA et correction par télépac.

Dans ces 2 cas, les RDV seront au

Le GIDA est en train de s'équiper en Haut Débit pour vous procurer un service maximum...



Respect des engagements PHAE :

Cette année, notre département va connaître de nombreux contrôles...

Aussi, nous rappelons au personnes titulaires d'une PHAE que vous devez tenir à jour :

- Un « **cahier de fertilisation** » précisant les quantités de fertilisant apportées sur l'ensemble des îlots de votre exploitation (Mesure 20A).

- Un « **cahier de pâturage** » précisant les dates et les effectifs de pâturage aux différents endroits pour les îlots en 19A.

Rappel important:

Ces enregistrements doivent partir de la date de mise en œuvre de vos contrat :

- soit Avril 2003 pour la PHAE

En cas de non respect, la pénalité peut s'élever jusqu'à 80%.

DES EXEMPLES DE CAHIERS D'ENREGISTREMENT SONT DISPONIBLES AUPRÈS DES GROUPEMENTS AGRICOLES... ALORS N'ATTENDEZ PLUS...

Formation: connaître, se situer et s'adapter à la nouvelle PAC

Objectifs

Evaluer l'impact de la nouvelle PAC sur l'exploitation, déterminer les adaptations possibles pour anticiper sur les choix économiques ou stratégiques nécessaires, mettre au point son plan d'action en fonction de l'information disponible.

Contenu

Présentation de la conditionnalité et réalisation d'un autodiagnostic par rapport à l'exploitation de chaque participant. Calculs des DPU : théorie et mise en œuvre pratique sur l'exploitation, calcul prévisionnel de

l'aide laitière. Mouvements fonciers et transferts de droits : recenser les problèmes posés pendant la période transitoire et agir en conséquences, prendre en compte la nouvelle PAC dans ses décisions.

Méthodes pédagogiques

Exposés et travaux de groupe. Appropriation du document conditionnalité du Ministère de l'Agriculture. Utilisation de documents didactiques de calcul de droits. Vidéo

projection.

Intervenants formateurs

Antoine CESSIEUX, Chambre d'Agriculture de la Savoie

Christelle MARTIN, CER Savoie

Informations pratiques

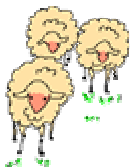
Le lundi 11 avril et jeudi 14 avril à SAINT JEAN DE MAURIENNE (salle Nicolas Martin) de 9h30 à 16h30

Inscription OBLIGATOIRE auprès du conseiller du GIDA



CAD :

Il est possible de **préparer et de déposer des CAD** (Contrats qui font suite aux CTE) pour l'enveloppe budgétaire 2005. Si vous êtes intéressés par ces contrats, renseignez vous auprès de vos Conseillers.



Contact **Antoine CESSIEUX (GDA
Moyenne Maurienne)**
au 04.79.59.93.87



Le mot de COPELSA :

Les «passeports» d' animaux morts :

Tout bovin mort sur votre exploitation doit quitter les lieux accompagné de son **passeport complet** (avec ASDA). L'équarisseur doit bien évidemment le récupérer.

Si, pour une raison une autre, il n'a pu le faire, **vous devez impérativement transmettre ce document au plus vite à l'EDE ou au service sanitaire de COPELSA pour destruction.**

Une détention de Passeport injustifiée peut être lourde de conséquences.



La mise à l'herbe:

Dans notre région, encore plus qu'ailleurs, les transitions alimentaires du printemps doivent être bien préparées. Une herbe gorgée d'eau, des précipitations et des chocs thermiques importants (neige, gel) peuvent engendrer de graves problèmes métaboliques. Dans un premier temps, tout comme l'autorise le décret Beaufort, **une base de foin reste conseillée au moins les 15 premiers jours de sortie.** Progressivement et selon le volume d'herbe offerte, les quantités de foin distribuées iront de 10 à 12 kg de MS pour finir à 5 - 6 kg en fin de transition (refus compris).

Ce moment délicat, peut être amélioré par l'apport d'un foin de bonne qualité, mais suffisamment fibreux pour préserver l'encombrement ruminal.

Concernant les concentrés, évitez tout changement au moment même de la mise à l'herbe. Là aussi, **une transition est nécessaire**, surtout lorsque l'on change de formule (passage d'une VL à un mélange céréale).

La complémentation minérale est, elle aussi, importante. Un transit rapide du bol alimentaire déstabilise l'organisme et perturbe l'assimilation des macro et micro éléments minéraux.

La mise à disposition, au parc, de pierre à sel (chlorure de sodium) pendant toute la période de pâturage est nécessaire ainsi qu'un minéral enrichi en magnésium pour pallier aux risques de tétanies d'herbages et de phosphore afin de corriger les carences de nos sols.

N'hésitez pas à contacter le contrôleur laitier pour des conseils appropriés

B. CREPEAUX et O. LAUMAIN

Remboursement partiel de la TIPP:

Un remboursement partiel de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) sera effectué pour le Fuel Domestique consommé **entre le 1er juillet et le 31 décembre 2004 à hauteur de 0,04 €/ litre.**

Les dossiers de demande de remboursement sont disponibles auprès de la DDAF, des Groupements Agricoles et des Mairies. Les copies des factures vous seront bien entendu demandées.

Ils sont à remplir et à envoyer **avant le 31 Mai 05** à la Trésorerie Générale de Savoie:

Trésorerie Générale de Savoie - Cellule « Remboursement TIPP »

12, Boulevard de la colonne - BP 114573 011 CHAMBERY cedex



Termignon : Réflexion sur une réorganisation du foncier

Depuis la fin d'été 2004, les exploitants de Termignon en collaboration avec la Commune et le GIDA de Haute-Maurienne, réfléchissent à une éventuelle **réorganisation du foncier**.

L'objectif étant **d'améliorer les conditions de travail** en augmentant la taille des parcelles exploitées, tout en diminuant les charges. Aujourd'hui, des outils ont fait leurs preuves comme les **Associations Foncières Pastorales** sans pour autant toucher à la **notion de propriété**. Cette réorganisation du foncier ouvrirait également la voie à d'autres opérations: amélioration des accès, irrigation,...etc. et pourrait être un exemple pour d'autres communes de Haute-Maurienne.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec les agriculteurs de la commune: une en Automne 2004 avec Gaëlle MAURIN (service foncier de la CA73) et une au mois de mars avec des intervenants de La Biolle (Albanais Savoyard) et Serge LACOUR (CA73).

Ces réunions ont permis de vulgariser ce qui se passe sur d'autres secteurs et les démarches à franchir pour arriver à finaliser le projet ; 14 exploitations étant intéressées par cette réflexion.

Deux prochaines étapes à noter :

- **Mieux définir le périmètre concerné avec les agriculteurs favorables (début Avril)**
- **Rencontrer l'ensemble des propriétaires(mi-mai)**

Les réflexions sur le foncier ne sont jamais faciles à mettre en place : inquiétude de la part des exploitants et des propriétaires, réticences au sein du monde agricole,... Néanmoins, ces démarches apparaissent aujourd'hui comme l'un des principaux **points d'amélioration et de modernisation des exploitations agricoles dans un contexte plus difficile**.

Réunion du 15 Mars: de gauche à droite:

Serge LACOUR, Raymond GUIGUE (Exploitant) et Henry QUAI THEVENON (ancien directeur de l'APP de La Biolle)



Point Info-Installation:



Quelles démarches à entreprendre pour vous installer en agriculture ?

1°) Prendre le temps de la réflexion : Il est important de prendre le temps nécessaire pour bien préciser vos objectifs et vos motivations professionnelles et personnelles.

2°) Etablir un « plan d'action »

Se renseigner auprès du Point Info afin de connaître l'ensemble des mesures en faveur de l'installation et recenser les **démarches à effectuer** pour vous installer, notamment avec

les aides à l'installation.

Connaître tous les rouages pour vous situer dans la démarche **et définir les éléments restant à approfondir**.

Estimer le temps qu'il faudra pour effectuer votre parcours installation afin de coordonner au mieux votre installation avec un départ à la retraite !

3°) Contacter les conseillers spécialisés (Chambre d'agriculture, Conseillers de Gestion, ADASEA ...) : Ces différents conseillers spécialisés, **vers lesquels vous aurez été**

orientés (en fonction de votre situation), vous aideront à concrétiser votre projet et vous accompagneront dans

Permanences à Lanslebourg:

9h30 à 12h30 : Au GIDA

Judi 12 mai 2005

Judi 7 juillet 2005

Judi 8 septembre 2005

Judi 17 novembre 2005

Tél au préalable : 04 79 85 27 43

N'oubliez pas de régler la cotisation du GIDA 2005:

- 33 € pour les exploitations individuelles
- 33 € x le nombre d'associés pour les GAEC, EARL, Co-exploitations.

L'assemblée Générale du GIDA se tiendra le 28 Avril 2005 à Bessans de 10h à 13h.

Thème: Irriguer en Haute Maurienne

Intervenant: Gérard BLONDON

